



## Dossier de presse

Date : 04. 09. 2015

---

### De bons revenus agricoles en 2014

En 2014, la situation économique de l'agriculture s'est nettement améliorée par rapport à l'année précédente. Avec 67 800 francs par exploitation, le revenu agricole a augmenté de 10,5 % par rapport à l'année précédente et a atteint son plus haut niveau depuis dix ans. Cette évolution est due notamment à de bonnes récoltes et à l'augmentation de la quantité de lait produite accompagnée d'une hausse du prix du lait. Le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale à plein temps a augmenté de 12,4 % par rapport à 2013, passant ainsi de 47 000 à 52 800 francs. L'introduction du nouveau système des paiements directs a conduit à une redistribution des paiements directs de la région de plaine vers la région de montagne. C'est la principale raison pour laquelle la hausse du revenu du travail est plus soutenue en région de montagne (+17,6 %) que dans les régions de collines et de plaine (+12,8, resp. +10,0 %).

En 2014, les exploitations de référence sont exploitées, en moyenne, par 1,73 unités de main-d'œuvre (unités de main-d'œuvre annuelle), dont 1,22 unités de main-d'œuvre familiale. Presque un tiers du travail (30 %) est donc effectué par des employés. La surface agricole utile s'élève en moyenne à 22,6 hectares et l'effectif moyen d'animaux à 27,5 unités gros bétail. Par rapport à l'année précédente, les exploitations se sont agrandies de 0,33 hectare (+1,5 %). Le cheptel moyen a gagné 0,9 unité gros bétail (+3,7 %).

En 2014, la **prestation brute** moyenne par exploitation s'élève à 289 100 francs (Tableau 1) et a donc augmenté de 16 800 francs (+6,2 %) par rapport à l'année précédente.

La **prestation brute de la production végétale** a augmenté en moyenne de 6100 francs (+17,5 %). L'été pluvieux a eu des répercussions négatives principalement pour la production de fourrage sec en région de montagne et les cultures maraîchères en région de plaine. Hormis ces deux exceptions, les conditions météorologiques de l'année agricole 2014 ont été très favorables à la production végétale. La

très abondante récolte de fruits, notamment de pommes, de poires et de cerises, a conduit à une forte hausse de la prestation brute des fruits et des produits à base de fruits (3100 francs ou +61,9 %). En raison de la bonne année fourragère caractérisée par des récoltes d'herbe et de maïs fourrager au-dessus de la moyenne, la prestation brute du fourrage produit sur l'exploitation (vente et variation des stocks de l'exploitation) a augmenté de 980 francs (+67,1 %). Une récolte record de betteraves sucrières ainsi que des teneurs très élevées en sucre ont abouti à une augmentation marquée de la prestation brute des betteraves sucrières (+600 francs ou +25,5 %). Suite à la très nette hausse des rendements physiques de l'orge et du blé fourragers, la prestation brute des céréales fourragères a enregistré une augmentation de 34,9 % (+470 francs). La prestation brute des légumes (sans les légumes de plein champ destinés à la conservation) a par contre baissé de 840 francs (-25,3 %). Cette évolution est due à l'été pluvieux, dont la production et la demande de légumes estivaux ont souffert.

En 2014, la **prestation brute de la production animale** a augmenté de 8300 francs (+6,4 %). Cette évolution est due essentiellement à l'accroissement des quantités de lait produites par exploitation, qui, associé au prix du lait plus élevé, s'est traduit par une augmentation de la prestation brute du lait et des produits laitiers (+6600 francs ou +11,9 %). L'augmentation des livraisons de lait par exploitation provient tout autant de la restructuration que de l'expansion générale de la production laitière suite à la hausse du prix du lait. Parallèlement, dans le secteur des bovins, la prestation brute des animaux a augmenté de +2700 francs (+8,2 %). Cette évolution est due principalement à l'accroissement de l'effectif moyen de vaches laitières et de vaches-mères par exploitation, à la demande soutenue en bétail de rente, notamment de vaches laitières et aux prix plus élevés des vaches de boucherie. La forte hausse de la prestation brute des vaches laitières (+1500 francs ou +18,0 %) et des vaches-mères (+620 francs ou +9,7 %) a notamment contribué à un tel résultat. Enfin, grâce à une demande plus forte de produits avicoles indigènes et à l'extension de la production qui en a résulté, l'aviculture a pu enregistrer une hausse de sa prestation brute (+360 francs ou +3,9 %).

En 2014, un nouveau système de paiements directs a été introduit dans le cadre de la politique agricole 2014-2017. Ce changement du système des paiements directs n'a eu aucune influence sur la moyenne suisse des paiements directs par exploitation. En effet, le budget des paiements directs en 2014 est resté pratiquement inchangé par rapport à 2013. Les **paiements directs** par exploitation ont malgré tout augmenté de 700 francs (+1,1 %) par rapport à l'année précédente. L'augmentation est due à la poursuite de la restructuration et à la croissance des exploitations en surface qui en découle. Les 65 000 francs de paiements directs accordés en moyenne par exploitation se composent des catégories suivantes (classées par ordre d'importance relative): contributions à la sécurité de l'approvisionnement

(37,3 % du total des paiements directs), contributions au système de production (16,1 %), contributions au paysage cultivé (15,7 %), contributions à la biodiversité (12,3 %), contribution de transition (10,8 %), contributions à la qualité du paysage (2,7 %), autres paiements directs (essentiellement cantonaux) (2,3 %), contributions à des cultures particulières (2,0 %) et contributions à l'utilisation efficiente des ressources (0,8 %).

Les paiements directs par exploitation évoluent différemment suivant les régions. Alors qu'ils ont baissé en moyenne de 3,7 % (-2200 francs) dans la région de plaine et qu'ils sont restés presque inchangés dans la région des collines (-100 francs ou -0,2 %), ils ont augmenté de 6400 francs (+8,9 %) dans la région de montagne. Cette redistribution est due avant tout aux incitations financières plus importantes pour l'exploitation des terrains en pente et des pâturages d'estivage octroyées par le nouveau système des paiements directs ainsi qu'à la différenciation plus poussée des contributions à la biodiversité au profit de la qualité et de la mise en réseau. Ce dernier point explique pourquoi les surfaces de promotion de la biodiversité ont connu une augmentation nettement plus prononcée en région de montagne par rapport à la région de plaine et à la région des collines.

Les **coûts réels** ont augmenté de 10 300 francs (+4,9 %) par rapport à l'année précédente et se montent à 221 300 francs par exploitation (Tableau 1). Les coûts matériels de la production végétale ont augmenté de 620 francs (+4,7 %) essentiellement à cause d'une hausse du coût des assurances contre la grêle ainsi que de différents autres coûts dans le domaine de la production végétale comme les coûts de séchage par exemple. Les coûts matériels de la production animale ont augmenté de 3 % pour atteindre 1800 francs. Cette augmentation s'explique presque entièrement par la hausse du coût des concentrés pour les bovins (+1200 francs ou +8,1 %) et pour les porcs (+380 francs ou +4,8 %). Les coûts plus élevés des concentrés sont dus essentiellement à l'expansion du cheptel moyen par exploitation (+3,7 % pour les bovins et +8,9 % pour les porcs).

Les coûts de structure matériels ont enregistré une augmentation de 6100 francs (+6,2 %) principalement à cause de la hausse des réparations et des amortissements pour les bâtiments, les machines, les outils et les installations fixes (+4200 francs ou +7,5 %). Tandis que les amortissements plus élevés sont la conséquence des investissements plus importants réalisés durant les quatre dernières années, la hausse des réparations est sans doute liée à la conjoncture favorable de 2013 et 2014 et à la plus grande aisance financière qui a permis aux exploitations d'exécuter les réparations. Les coûts des travaux effectués par des tiers ont également augmenté ainsi que ceux de la location de machines (+930 francs ou +8,4 %), ce qui indique une externalisation accrue des travaux mécanisés.

Les coûts généraux d'exploitation ont enregistré une hausse de 690 francs (+4,1 %), notamment à cause du coût plus élevé de l'énergie électrique. Les coûts réels du travail, du foncier et du capital ont augmenté de +1800 francs (+5,4 %). Cette hausse est due à la croissance des coûts de main-d'œuvre (+1900 francs ou +9,7 %). Ces derniers ont augmenté en raison du recours de plus en plus important des exploitations à des employés. Cette évolution résulte de la croissance continue des exploitations et du nombre stable de leurs unités de main-d'œuvre familiale. En 2014, les intérêts des dettes étaient plus bas que l'année précédente (-190 francs ou -3,0 %), car le taux d'intérêt moyen des capitaux empruntés par les exploitations étudiées a baissé de 0,11 points de pourcentage en valeur absolue pour atteindre 1,42 %.

En 2014, le **revenu agricole** moyen se monte à 67 800 francs, ce qui représente une hausse de 10,5 % (6400 francs) par rapport à l'année précédente (Tableau 1). Les trois régions ont pu bénéficier d'une année 2014 favorable pour la production végétale et la production laitière, ce qui leur a permis de réaliser un revenu agricole supérieur. La hausse du revenu est toutefois plus marquée dans la région de montagne (+15,5 %) que dans la région des collines (+10,2 %) et de plaine (+8,5 %). Cette différence s'explique essentiellement par le changement du système des paiements directs et par la redistribution, déjà mentionnée, des paiements directs de la région de plaine vers la région de montagne.

Le **revenu du travail** représente la différence entre le revenu agricole et les intérêts calculés pour les capitaux propres investis dans l'exploitation. Il a augmenté de 12,4 % (+5800 francs) par unité de main-d'œuvre familiale (à plein temps) par rapport à l'année précédente. En 2014, il se monte à 52 800 francs en moyenne de toutes les exploitations. Le revenu du travail est donc non seulement 26 % au-dessus de la moyenne des dix dernières années, mais a atteint le plus haut niveau observé sur cette période. Le revenu du travail a augmenté légèrement plus que le revenu agricole. Ce phénomène est lié à la baisse des intérêts calculés (- 840 francs ou -19 %) pour les capitaux propres investis dans l'exploitation. Cette baisse vient du recul du taux d'intérêt des obligations fédérales sur dix ans qui est passé de 0,94 à 0,73 % (en valeur relative: -22,3 %). Ce taux est appliqué pour calculer les intérêts des capitaux propres. Le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale varie d'une région à l'autre. En 2014, il s'élève en moyenne à 63 600 francs en région de plaine, à 51 500 francs dans la région des collines et à 38 200 francs en région de montagne. Par rapport à l'année précédente, le revenu du travail a augmenté dans les trois régions. Comme pour le revenu agricole et pour les mêmes raisons, l'augmentation du revenu du travail est plus prononcée en région de montagne (+17,6 %) que dans les régions de collines et de plaine (+12,8 %, respectivement +10,0 %). Par conséquent, le différentiel des revenus du travail entre ces trois régions s'est légèrement atténué par rapport à 2013. Alors qu'en 2013, le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale en région de montagne était inférieur de 28,8 % à celui de la

région des collines et de 43,7 % à celui de la région de plaine, cette différence n'était plus que de 25,7 %, respectivement 39,9 % en 2014.

Le revenu du travail dépend également du type d'exploitation (Figure 1). En 2014, les onze types d'exploitation peuvent être répartis en trois groupes en fonction de leur revenu du travail moyen. Le premier groupe réunit les types d'exploitation qui affichent un revenu du travail moyen au moins 25 % supérieur à la moyenne suisse. Ce groupe comprend les types d'exploitation «Transformation» (élevage porcin et/ou aviculture; revenu du travail moyen de l'ordre de 82 100 francs), «Grandes cultures» (70 700 francs), «Combiné Transformation» (70 500 francs), «Cultures spéciales» (67 400 francs) et «Combiné Lait commercialisé/Grandes cultures» (66 700 francs). Le deuxième groupe réunit les types d'exploitation qui affichent un revenu du travail moyen par unité de travail annuel de la famille qui est au maximum environ 10 % au-dessus de la moyenne suisse ou au maximum 20 % en dessous. Les types d'exploitation «Combiné vaches-mères» (58 800 francs), «Combiné autres» (52 500 francs), «Lait commercialisé» (47 800 francs) et «Vaches-mères» (42 600 francs) font partie de ce groupe. Le troisième groupe réunit les types d'exploitation qui affichent un revenu du travail moyen au moins 40 % inférieur à la moyenne suisse. Ce groupe comprend les types d'exploitation «Autre bétail bovin» (31 400 francs) et «Chevaux, ovins, caprins» (27 400 francs).

La médiane du revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale dans les différentes régions est nettement inférieure aux salaires comparables non agricoles (Tableau 2). En moyenne des trois années 2012 à 2014, la médiane se monte à 72 % du salaire comparable correspondant en région de plaine, à 61 % en région des collines et à 49 % en région de montagne. Par rapport à 2013, l'écart avec le salaire comparable a diminué de 2,4 % en région de plaine, de 4,2 % dans la région des collines et de 4,7 % en région de montagne.

Le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale à plein temps varie fortement non seulement d'une région à l'autre, mais également au sein de chacune d'entre elles. Cette **amplitude de variation** est représentée à l'aide d'un graphique boxplot (Figure 2). En 2014, si l'on se réfère à l'ensemble des exploitations de référence, 25 % d'entre elles affichent un revenu du travail supérieur à 76 500 francs (limite des 75%). 25 % atteignent moins de 25 500 francs (limite des 25 %).

**L'amplitude de variation entre les revenus du travail** est analysée à l'aide des quotients de la limite des 75% et des 25%. En 2014, pour l'ensemble des exploitations, cet indice de dispersion se monte à 3,0 (CHF 76 500.- divisé par CHF 25 500.-; Tableau 3). Cela signifie que n'importe quelle exploitation du quart supérieur atteint un revenu du travail au moins 3,0 fois plus élevé qu'une exploitation du quart inférieur. Par rapport à l'année précédente, la limite des 75 % a augmenté

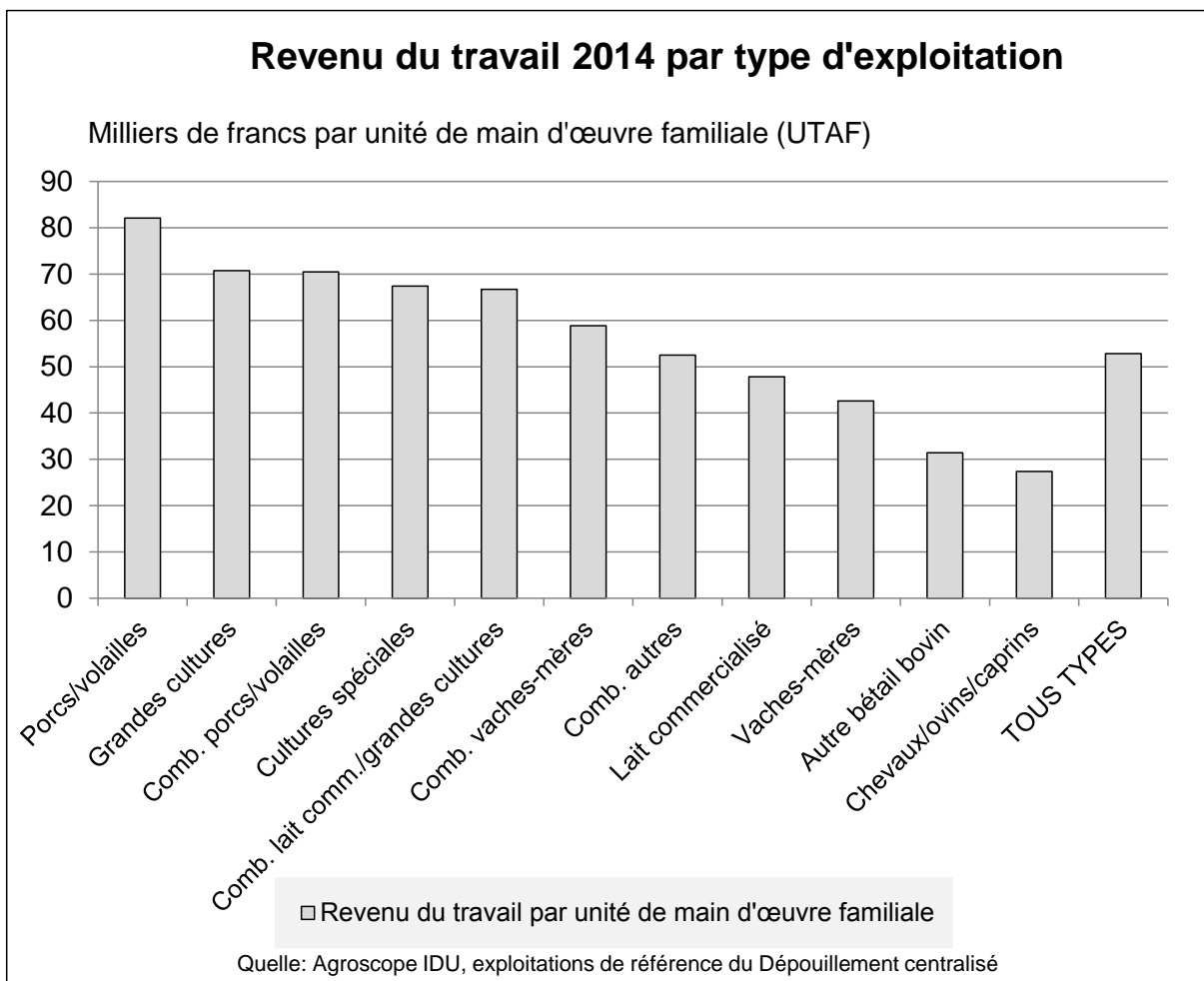
de 7,9 % (5600 francs), tandis que celle des 25 % a augmenté de 21,8 % (4600 francs). Par conséquent, l'indice de dispersion a baissé de 0,4 points par rapport à 2013. En région de plaine, l'indice est de 2,7, en région de collines de 2,9 et en région de montagne de 3,0. Cela signifie que l'amplitude de variation dans la région de montagne et dans la région de collines est plus importante qu'en région de plaine. Par rapport à l'année précédente, l'indice de dispersion a baissé dans les trois régions. La région de plaine et la région de montagne ont enregistré la baisse la plus prononcée (-0,4). Dans la région des collines, la baisse n'a été que de moins 0,2. On a également pu observer dans les trois régions que la limite des 25 % augmentait de manière relativement plus marquée que la limite des 75 %.

Le **revenu total** se compose du revenu agricole et du **revenu extra-agricole** (EA). Il est disponible pour la consommation privée et la constitution de capitaux propres. En moyenne de l'exercice considéré, le revenu total s'élève à 94 100 francs et a donc augmenté de 5600 francs (+6,3 %) par rapport à 2013. Cette hausse est entièrement attribuable à l'augmentation du revenu agricole. Le revenu extra-agricole a baissé de 3,0 % (810 francs) pour atteindre 26 300 francs en raison d'un revenu plus faible des activités salariées. Par conséquent, la part représentée par le revenu EA dans le revenu total a baissé de trois points de pourcentage par rapport à l'année précédente et se monte désormais à 28 %.

**Tableau 1: Situation des revenus en 2014 par rapport à l'année précédente**

		Moyenne 2011-2013	2013	2014	△14/13 en %
<b>Toutes les régions</b>					
Prestation brute totale	Fr./exploit	263 977	272 343	289 097	6.2
Dont paiements directs	Fr./exploit	62 706	64 319	65 018	1.1
Coûts réels	Fr./exploit	205 036	210 957	221 291	4.9
<b>Revenu agricole</b>	<b>Fr./exploit</b>	<b>58 942</b>	<b>61 386</b>	<b>67 806</b>	<b>10.5</b>
Intérêts calculés du capital propre de l'expl.	Fr./exploit	4 789	4 417	3 579	-19.0
Revenu du travail	Fr./exploit	<b>54 153</b>	<b>56 969</b>	<b>64 226</b>	<b>12.7</b>
Unités de main-d'œuvre familiale	UTAF/exploit	1.21	1.21	1.22	0.8
<b>Revenu du travail par UTA familiale</b>	<b>Fr./UTAF</b>	<b>44 747</b>	<b>47 027</b>	<b>52 835</b>	<b>12.4</b>
<b>Région de plaine</b>					
Prestation brute totale	Fr./exploit	323 161	331 957	353 274	6.4
Dont paiements directs	Fr./exploit	58 419	60 365	58 130	-3.7
Coûts réels	Fr./exploit	253 280	259 980	275 174	5.8
<b>Revenu agricole</b>	<b>Fr./exploit</b>	<b>69 882</b>	<b>71 977</b>	<b>78 100</b>	<b>8.5</b>
Intérêts calculés du capital propre de l'expl.	Fr./exploit	5 472	5 100	4 118	-19.3
Revenu du travail	Fr./exploit	<b>64 410</b>	<b>66 877</b>	<b>73 982</b>	<b>10.6</b>
Unités de main-d'œuvre familiale	UTAF/exploit	1.16	1.16	1.16	0.0
<b>Revenu du travail par UTA familiale</b>	<b>Fr./UTAF</b>	<b>55 752</b>	<b>57 812</b>	<b>63 586</b>	<b>10.0</b>
<b>Région des collines</b>					
Prestation brute totale	Fr./exploit	250 607	261 978	273 590	4.4
Dont paiements directs	Fr./exploit	61 524	62 821	62 726	-0.2
Coûts réels	Fr./exploit	194 405	202 727	208 271	2.7
<b>Revenu agricole</b>	<b>Fr./exploit</b>	<b>56 202</b>	<b>59 251</b>	<b>65 319</b>	<b>10.2</b>
Intérêts calculés du capital propre de l'expl.	Fr./exploit	4 500	4 117	3 289	-20.1
Revenu du travail	Fr./exploit	<b>51 702</b>	<b>55 134</b>	<b>62 030</b>	<b>12.5</b>
Unités de main-d'œuvre familiale	UTAF/exploit	1.21	1.21	1.20	-0.8
<b>Revenu du travail par UTA familiale</b>	<b>Fr./UTAF</b>	<b>42 582</b>	<b>45 674</b>	<b>51 503</b>	<b>12.8</b>
<b>Région de montagne</b>					
Prestation brute totale	Fr./exploit	179 120	184 491	198 094	7.4
Dont paiements directs	Fr./exploit	71 008	72 335	78 748	8.9
Coûts réels	Fr./exploit	135 606	138 419	144 886	4.7
<b>Revenu agricole</b>	<b>Fr./exploit</b>	<b>43 515</b>	<b>46 073</b>	<b>53 208</b>	<b>15.5</b>
Intérêts calculés du capital propre de l'expl.	Fr./exploit	3 942	3 591	2 976	-17.1
Revenu du travail	Fr./exploit	<b>39 573</b>	<b>42 482</b>	<b>50 232</b>	<b>18.2</b>
Unités de main-d'œuvre familiale	UTAF/exploit	1.30	1.31	1.31	0.0
<b>Revenu du travail par UTA familiale</b>	<b>Fr./UTAF</b>	<b>30 511</b>	<b>32 535</b>	<b>38 246</b>	<b>17.6</b>

Source: Agroscope IDU, exploitations de référence du Dépouillement centralisé



**Figure 1: Revenu du travail moyen par unité de main-d'œuvre familiale (à plein temps) des différents types d'exploitation présentés de gauche à droite par ordre décroissant du revenu du travail**

**Tableau 2: Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale et salaire comparable en 2012/2014**

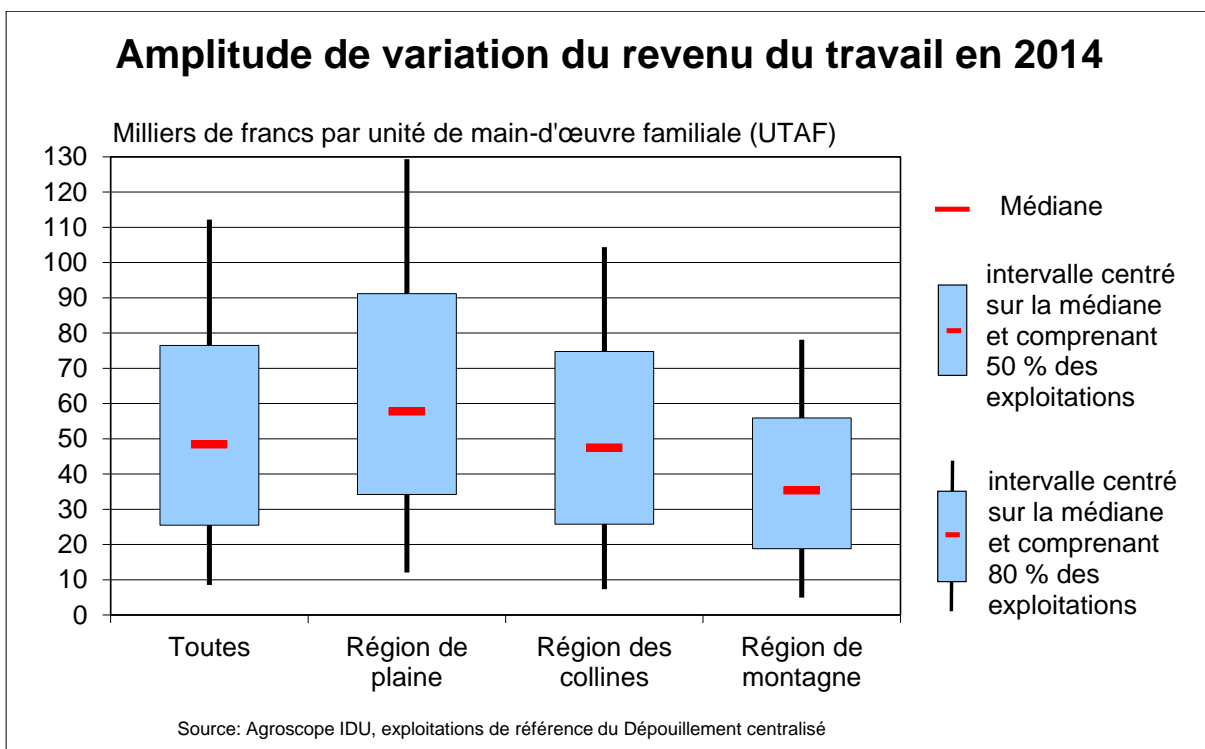
	Région de plaine 2012/2014	Région des collines 2012/2014	Région de montagne 2012/2014
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale (médiane) Fr./UTAF <sup>1)</sup>	53 503	42 076	30 949
Salaire comparable <sup>2)</sup> (Médiane) Fr./UTA <sup>3)</sup>	74 266	68 753	63 757

<sup>1)</sup> UTAF: Unité de travail annuel de la famille

<sup>2)</sup> Source: Enquête de l'Office Fédéral de la Statistique sur la structure des salaires

<sup>3)</sup> UTA: Unité de travail annuel





**Figure 2: Amplitude de variation du revenu du travail en 2014 par région**

**Tableau 3: Amplitude de variation du revenu du travail en 2014 (valeurs relatives à la Figure 2)**

	Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale					Amplitude de variation (Limite des 75 %/ Limite des 25 %)
	Médiane	Intervalle centré sur la médiane et qui comprend 50% des exploitations		Intervalle centré sur la médiane et qui comprend 80% des exploitations		
		Limite des 25 % (1 <sup>er</sup> quartile)	Limite des 75 % (3 <sup>ème</sup> quartile)	Limite des 10 % (1 <sup>er</sup> décile)	Limite des 90 % (9 <sup>ème</sup> décile)	
Toutes	48 352	25 511	76 471	8 538	112 188	3,0
Région de plaine	57 734	34 209	91 200	12 079	129 345	2,7
Région des collines	47 456	25 747	74 781	7 346	104 412	2,9
Région de montagne	35 300	18 797	55 897	4 965	78 093	3,0

## Principes méthodologiques

Les principes méthodologiques du Dépouillement centralisé se basent sur l'Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture.

Grâce à la pondération des résultats des exploitations individuelles, 2395 exploitations de référence permettent de représenter la situation économique d'environ 44 000 exploitations agricoles en 2014. Une documentation exposant la méthodologie est disponible sur Internet: [www.agroscope.admin.ch/depouillement-centralise](http://www.agroscope.admin.ch/depouillement-centralise) sous → Publications → Principes méthodologiques.

Exploitations: les résultats définitifs du Dépouillement centralisé des données comptables d'Agroscope se basent sur les données de 2395 exploitations agricoles qui, pour l'année 2014, ont fourni une comptabilité de gestion tenue selon des critères uniformisés. Par rapport à l'année précédente, la taille de l'échantillon a baissé de dix pour cent. Cette évolution n'a pas d'influence négative sur la représentativité des résultats, car la taille de l'échantillon n'a été réduite que dans les strates où un nombre trop élevé de bouclements comptables avait été livré les années précédentes.

Prestation brute: la prestation brute comprend notamment les ventes de produits, les prestations de service, les livraisons au ménage de l'entreprise ainsi que les paiements directs.

Revenu agricole: le revenu agricole correspond à la différence entre la prestation brute et les coûts réels. En 2014, il rémunère en moyenne, d'une part, le travail de 1,22 unités de main-d'œuvre familiale par exploitation et d'autre part, 490 300 francs de fonds propres investis dans l'exploitation.

UTAF, unités de travail annuel de la famille: main-d'œuvre non salariée (généralement membres de la famille). Les emplois à temps partiel sont calculés sur la base de 280 jours.

Revenu du travail: le revenu du travail indemnise le travail de 1,22 unités de main-d'œuvre familiale en moyenne. Il représente la différence entre le revenu agricole et les intérêts calculés pour les fonds propres investis dans l'exploitation. A cet effet, on se réfère à l'intérêt moyen des obligations de la Confédération. En 2014, il se monte à 0,73 pour cent (2013: 0,94 pour cent).

Salaire comparable: les salaires comparables non agricoles se basent sur l'enquête sur la structure des salaires de l'Office fédéral de la statistique. Il s'agit des salaires annuels bruts standardisés (médiane) des salariés dans l'industrie et dans les services.

Boxplot: il s'agit d'une représentation graphique de l'amplitude de variation.

Médiane: la médiane répartit les valeurs classées par ordre croissant en deux parties de taille égale. Une partie des exploitations se situe au-dessus de cette valeur, l'autre partie en dessous.

1<sup>er</sup> quartile: 25 pour cent des exploitations atteignent un résultat inférieur.

3<sup>ème</sup> quartile: 25 pour cent des exploitations atteignent un résultat supérieur.

## **Informations supplémentaires**

[www.rapportdebase.ch](http://www.rapportdebase.ch)

## **Contacts**

Pierrick Jan, Groupe de recherche Economie d'entreprise  
Institut des sciences en durabilité agronomique IDU  
Tänikon 1, 8356 Ettenhausen, Suisse  
[pierrick.jan@agroscope.admin.ch](mailto:pierrick.jan@agroscope.admin.ch)  
+41 (0)58 480 34 70

Ania Biasio, Service de presse  
Corporate Communication Agroscope  
Reckenholzstrasse 191, 8046 Zurich, Suisse  
[ania.biasio@agroscope.admin.ch](mailto:ania.biasio@agroscope.admin.ch)  
+41 (0)58 468 72 74

[www.agroscope.ch](http://www.agroscope.ch)